

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITNAIE
Honneur – Fraternité - Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS
L'AFTOUT-SUD ET LE KARAKORO - PASK II

PASK II



**AVIS INTERNATIONAL DE SOLLICITATION DE
MANIFESTATIONS D'INTERET N°14/CPMP/SR/PASK
II/MA/2016.**

Prêt FIDA N° : L-I-842-MR
Don FIDA N° : G-I-DSF-8085-MR
Don FEM N° : G-FSL-2-MR

Objet : Contrôle des travaux de construction et de réhabilitation de dix (10) barrages dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimaka en trois (3) lots.

Le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout-Sud et le Karakoro – PASK II a reçu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer la réalisation des travaux de réhabilitation et construction de 10 barrages dans les Moughataas de Mbout, Kankossa et Ould Yengé, et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marché « Sélection d'un consultant pour le Contrôle des travaux de construction et de réhabilitation de dix (10) barrages dans les Wilayas du Gorgol, de l'Assaba, du Guidimaka en trois (3) lots ».

- Un lot pour les travaux de réhabilitation de 2 barrages dans les Wilayas du Gorgol et du Guidimaka ;
- Un lot pour les travaux de construction de 4 barrages dans les Wilayas du Gorgol et du Guidimaka ;
- Un lot pour les travaux de construction de 4 barrages dans la Wilaya de l'Assaba.

Les prestations seront confiées après sélection à un bureau spécialisé. Les services de consultants/prestations à réaliser (« Services ») pour le contrôle des travaux exécutés par les Entreprises. Le contrôle des travaux comprend : le contrôle des activités menées par les Entreprises sur les chantiers ; l'établissement et l'approbation des plans d'exécution, des dessins et notes de calcul ; la vérification contradictoire et l'approbation de l'implantation des travaux ; la vérification et l'approbation des origines, de la provenance et de la conformité des matériaux de construction ; la vérification des décomptes provisoires et définitifs des travaux établis par les Entreprises ; les propositions de préparation des réceptions provisoires ou définitives au Maître de l'Ouvrage sur demande de l'entrepreneur ; le respect des mesures d'Hygiène de Sécurité et d'Environnement ; la production des rapports d'avancement, spécifiques et finaux des travaux.

Il est important de noter que l'Ingénieur-conseil devra affecter les moyens requis et distincts à chacune des activités spécifiées ci-dessus, et qu'il devra produire des rapports distincts pour ces même activités.

Le PASK II invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : références attestées des consultants dans le domaine du contrôle des travaux analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité ressources humaines compétentes pour assurer les prestations requises.

Les bureaux de consultants qui désirent participer à la présente sollicitation, seuls ou en Groupements, devront fournir les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises tel que :

- Etre opérant dans le domaine des études et contrôle des projets similaires depuis plus de dix ans ;
- Avoir une expérience pertinente générale attestée dans le domaine des études, suivi et contrôle des travaux des aménagements hydroagricoles et des travaux publics ;
- Avoir une expérience pertinente spécifique attestée dans le domaine du contrôle des travaux de construction/réhabilitation de barrages.

Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous :

1. Expérience générale et spécifique du Bureau	100 points
1.1 Expériences générales dans le domaine du contrôle des travaux d'aménagement hydro agricole ou des travaux publics.	40 points
1.2 Expériences spécifiques dans le domaine du contrôle des travaux des Barrages	60 points

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Projet de Lutte Contre la Pauvreté dans l'Aftout-Sud et le Karakoro – PASK II, Bureau de Nouakchott, ZRB 338, TVZ, Nouakchott, Tél : +222 25 00 06 00, E- mail : ahmed.amar@pask.mr / aoamar@gmail.com - Mauritanie, et cela tous les jours (Lundi à Jeudi) de 9 heures à 17 heures TU et vendredi de 8 heures à 12 heures précises TU.

Les manifestations d'intérêt écrites en français doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le : **13 octobre 2016 à 10h TU** à l'adresse suivante : **A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs Rural et Sécurité Alimentaire Avenue Moctar O/ Dadah - Immeuble MOUNA, 2^{ème} étage, Tel : (222)45 24 21 74 ; E-mail : president@cpmpsr.com**

Cet avis est également disponible sur les sites web de la commission : www.cpmpsr.com , du Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gov.mr, et du PASK II : www.pask.mr .

Nouakchott, le 20 septembre 2016

Le Coordonnateur du PASK II

Ahmed Ould Amar